



Pantin, le 1<sup>er</sup> mai 2020

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**FSGT** *Fédération Sportive  
et Gymnique du Travail*

## Crise Covid-19 - Reprise de l'activité physique et sportive

14 rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex  
Tél. : 01 49 42 23 19  
Fax : 01 49 42 23 60

[direction@fsgt.org](mailto:direction@fsgt.org)

**f** FSGT sport populaire  
**T** FSGT officiel

**La Fédération Sportive  
et Gymnique du Travail  
(FSGT) compte  
270 000 pratiquant.e.s,  
4750 clubs et propose  
une centaine d'activités  
physiques, sportives,  
culturelles et artistiques,  
compétitives et non  
compétitives.  
Créée en 1934  
dans la lutte contre  
le fascisme,  
elle promeut le droit  
d'accès au sport de toutes  
et tous en se donnant  
comme objectif  
le développement  
de contenus d'activités,  
de vie associative  
et de formation adaptés  
aux besoins  
de la population.**

Ce jeudi 30 avril, le Ministère des sports a publié un communiqué de presse relatif aux nouvelles dispositions de pratique des activités physiques et sportives dans le cadre d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai. Nous vous invitons à lire [ce communiqué de presse attentivement](#).

A partir du 11 mai, il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air en respectant les règles de distanciation physique, dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte).

Ces activités pourront se faire :

- Sans limitation de durée de pratique ;
- Sans attestation ;
- Dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 km ;
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum ;
- En extérieur ;
- Sans bénéficier des vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités de plein air ;
- En respectant une distance de 10 mètres minimum entre deux personnes pour les activités du vélo et du jogging ;
- Une distance physique suffisante d'environ 4m2 pour les activités en plein air type tennis, yoga, fitness par exemple. Des spécifications complémentaires en fonction des activités seront fournies prochainement par le Ministère des sports.

Les activités sportives qui ne permettent pas cette distanciation (sports collectifs, sport de combat) ne pourront pas reprendre dans l'immédiat. Le Ministère des sports proposera une liste exhaustive des disciplines et sports concernés par cette interdiction provisoire dans un guide pratique en cours d'élaboration et que la FSGT mettra sur son site internet. Un nouveau point d'étape sera fait d'ici au 2 juin par la Ministre des sports pour évaluer les modalités de reprise des pratiques sportives en salles et des disciplines nécessitant un contact.

Précisons également que les activités compétitives sont toujours annulées jusqu'à nouvel ordre.



La FSGT se réjouit de ces nouvelles dispositions qui vont permettre progressivement à un certain nombre de personnes dont les conditions de confinement ne le permettaient pas de reprendre une activité physique et sportive si importante pour leur bien-être physique et mental. Afin de vous accompagner dans cette reprise, la FSGT a publié [une vidéo des 10 règles d'or](#) pour une reprise garantissant la sécurité et la santé des pratiquant·e·s, ainsi qu'un article dans le dernier numéro de [notre revue Sport et plein air](#). Nous vous invitons également à bien respecter [les gestes barrières](#) permettant de prévenir la propagation du virus.

Même si l'organisation des activités est interrompue depuis le 14 mars, la vie associative et sportive FSGT s'est poursuivie sous différentes formes par la fédération mais également par les comités départementaux et régionaux, les commissions fédérales d'activités et les clubs : maintien du contact avec les adhérent·e·s, publication de communications régulières, organisation d'actions de solidarité comme la fabrication de masques, organisation d'activités physiques et sportives ou de formations à distance par des systèmes de visio-conférences. Le chantier éducation à la santé de la FSGT a publié quotidiennement [des activités physiques à pratiquer chez soi](#), seul ou en famille. Nous tenons à féliciter et remercier tous ces militant·e·s de la vie associative de la FSGT pour leurs nombreuses initiatives dont certaines ont été mises en avant dans [notre revue Sport et plein air](#).

Afin de continuer à accompagner les clubs sur le plan juridique, nous rappelons dans le prolongement de notre courrier du 28 avril toute notre disponibilité.

Enfin, nous vous invitons à relayer [le clip "Au creux de leurs mains"](#), diffusé par la FSGT le 20 avril en solidarité avec les services publics et plus largement, celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour notre bien commun.

Nous vous souhaitons à toutes et tous bon courage dans cette période, et formulons le vœu que la vie associative et sportive dont nos clubs, bénévoles et adhérent·e·s sont les moteurs, continuera à jouer un rôle essentiel demain.

En cette journée internationale des travailleurs et travailleuses, la FSGT, héritière et partie prenante de l'histoire du monde ouvrier en France, vous souhaite le meilleur 1er mai possible. Prenez soin de vous et de vos proches.

**La Direction Fédérale Collégiale  
Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)**